



**Les Usagers
de la santé du Québec**

PAR COURRIEL

Montréal, le 21 janvier

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Ministère des Finances du Québec
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Lettre-mémoire et recommandations de Les Usagers de la santé du Québec dans le cadre du budget 2025-2026

Monsieur le Ministre,

Les Usagers de la santé du Québec (LUSQ) est un mouvement citoyen dédié à la défense des droits de tous les usagers du réseau de la Santé et des Services sociaux (RSSS) au Québec. Sa mission, déterminée par ses membres, est de garantir que la voix des usagers, qu'ils soient jeunes, adultes, aînés, malades ou en bonne santé, soit entendue et prise en compte dans les décisions qui les concernent. LUSQ promeut la participation active de ses membres, leur réflexion et leur engagement dans le débat sur le système de santé, tout en représentant leurs préoccupations auprès des autorités. L'organisation est autonome, ce qui garantit sa liberté d'intervention.

Nous vous transmettons aujourd'hui nos recommandations en vue du budget du Québec 2025-2026. Notre souhait est de contribuer à la mise en place de leviers économiques qui répondront aux besoins des usagers du RSSS – sur les plans sociaux et économiques.

Nous sommes préoccupés par le manque de soutien à l'engagement citoyen en santé. Il est essentiel que les usagers soient accompagnés dans leur parcours et que les décideurs s'appuient sur leur expérience pour améliorer la qualité des soins et services – dans une optique d'amélioration de la qualité des soins et des services.

La création de Santé Québec, dans le cadre de la *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*, suscite des interrogations. Les compressions annoncées de 1.5 milliards nous inquiètent particulièrement. En effet, ces coupes ne peuvent qu'avoir un impact négatif et sévère sur les soins et services directs à la population, sur l'expérience-patient ainsi que sur les droits de tous les usagers. Dans cette optique, nous enjoignons au gouvernement du Québec de reconsidérer ces mesures budgétaires – qui ont toutes les allures de l'austérité, quoi qu'en disent le ministre de la Santé et la Présidente et cheffe de la direction de Santé Québec.

À l'instar des usagers du réseau de la santé, nous constatons regrettamment que le Plan santé est « [plombé par les problèmes d'accès](#) ». Cet état de fait représente un obstacle structurant vis-à-vis de l'atteinte des objectifs de la Loi. Une solution féconde serait que le gouvernement du Québec déploie une contribution accrue des professionnels en santé et services sociaux par un décloisonnement effectif avant la fin de son mandat – dans une perspective d'accès pour les usagers.

Nous demandons également que le financement du gouvernement du Québec au système de santé et de services sociaux soit rendu conditionnel à un accès égalitaire des usagers au réseau – et ce peu importe la situation géographique, la langue, la religion l'identité et l'orientation sexuelle.

Autre source d'inquiétude ; le volet « santé mentale » du RSSS qui bat de l'aile depuis des années alors que les besoins sont exponentiels. Dans cette optique, nous recommandons que Québec octroie des financements en santé mentale, réadaptation et psychothérapie à la hauteur des défis que rencontre la société québécoise, en adéquation avec les besoins; et que ce volet s'incarne véritablement dans le Plan santé. La santé mentale doit cesser d'être le parent pauvre du RSSS, le renversement de cette tendance contribuerait positivement à l'intérêt de toute la société. Il est avéré qu'un investissement en amont en santé mentale permettrait de prévenir des complications plus graves et de réduire les coûts à long terme. Les investissements en santé mentale ont eux aussi un effet de ruissellement sur l'économie et sur la société.

Le vieillissement de la population est un défi démographique inexorable avec lequel nous devons conjuguer. Les aînés – notamment ceux en situation de perte d'autonomie, font évidemment face à des situations pénibles. Tous les experts nous le disent. Le maintien à domicile est la meilleure solution, mais cela demande un investissement significatif du gouvernement du Québec. Les proches aidants se dédient corps et âme, toutefois, le crédit d'impôt n'est pas suffisant pour assurer une situation confortable aux proches aidants et aux aînés les plus vulnérables. C'est pourquoi il devrait être bonifié pour vraiment répondre aux besoins.

Comme vous le savez, les centres jeunesse ont fait couler beaucoup d'encre dans la dernière année, et ce pour de très mauvaises raisons. Ces derniers demeurent néanmoins indispensables pour la jeunesse en difficulté. Pour cette raison, Québec doit rehausser de manière substantielle le financement attribué à la Direction de la protection de la jeunesse afin que les centres jeunesse puissent réaliser leur mission d'assurer la sécurité et le développement des enfants – et ce en conformité avec la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Enfin, nous croyons que la gestion indépendante des plaintes constitue le socle de l'impartialité et de l'imputabilité dans le RSSS, dans le respect des droits des usagers. Nous croyons qu'il est impératif que le gouvernement octroie le financement nécessaire au bon fonctionnement du *Régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux* – tant sur le plan local que national, dans une perspective de gestion indépendante des plaintes et ce en conformité avec la *Loi sur les services de santé et des services sociaux* ainsi que la *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*.

C'est pour toutes les raisons citées plus haut que nous faisons officiellement la demande de participer aux rencontres de consultations prébudgétaires. Vous pouvez être assuré de notre collaboration la plus entière, et ce, dans l'intérêt des usagers du RSSS.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Pierre Blain

p. j. LUSQ – Liste des recommandations dans le cadre du budget 2025-2026

c. c. M. François Legault, premier ministre du Québec

M. Christian Dubé, ministre de la Santé

Mme Sonia Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés

M. Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux

Mme Geneviève Biron, présidente et cheffe de la direction de Santé Québec



Les Usagers de la santé du Québec

Les Usagers de la santé du Québec : Liste des recommandations dans le cadre du budget 2025-2026

- 1- Que le gouvernement du Québec reconsidère les compressions de 1.5 milliard dans réseau de la santé et des services sociaux afin de maintenir le niveau de service, l'accessibilité et la qualité;
- 2- Que le gouvernement du Québec déploie une contribution accrue des professionnels en santé et services sociaux par un décloisonnement effectif avant la fin de son mandat;
- 3- Que le financement du gouvernement du Québec au système de santé et de services sociaux soit rendu conditionnel à un accès égalitaire des usagers au réseau – et ce peu importe la situation géographique, la langue, la religion l'identité et l'orientation sexuelle;
- 4- Que le gouvernement du Québec octroie des financements en santé mentale, réadaptation et psychothérapie à la hauteur des défis que rencontre la société québécoise - en adéquation avec les besoins; et que la santé mentale s'incarne dans le Plan santé;
- 5- Que le gouvernement du Québec rehausse substantiellement le crédit d'impôt des proches aidants pour favoriser le maintien à domicile;
- 6- Que le gouvernement du Québec rehausse de manière substantielle le financement attribué à la Direction de la protection de la jeunesse afin que les centres jeunesse puissent réaliser leur mission d'assurer la sécurité et le développement des enfants – en conformité avec la *Loi sur la protection de la jeunesse*;
- 7- Que le gouvernement du Québec octroie le financement nécessaire au bon fonctionnement du *Régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux* – tant sur le plan local que national, dans une perspective de gestion indépendante des plaintes et ce en conformité avec la *Loi sur les services de santé et des services sociaux* ainsi que la *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*.